



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 76146

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le fait qu'aucune revalorisation indiciaire n'ait été apportée aux directeurs et directrices d'écoles de sages-femmes (indice 534 à 720) par le décret du 8 janvier 2002 portant revalorisation de la carrière de sage-femme, contrairement aux sages-femmes cadres supérieurs qui passent de l'indice 514 à 720 à l'indice 750 à 901. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76146

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2527